






Plan de réponse du secteur ABRIS ET BIENS NON ALIMENTAIRES

Le plan de réponse du secteur Abris-Biens non alimentaires touche différents groupes cibles et apporte une assistance adaptée au contexte et à leurs besoins.

Résumé de la réponse apportée aux populations déplacées		Résumé de la réponse pour les populations non déplacées		
Milieu Rural Site spontané	Milieu Urbain Site spontané	Famille d'accueil	Propriétaire	Locataire
				
Phase 1 Assistance dans les 6 premiers mois de l'urgence				
Type d'urgence : insécurité				
S'applique d'avantage au milieu urbain	<ul style="list-style-type: none"> Réhabilitations mineures d'urgence pour centre collectif Création d'abris collectif avec structure en bâches Distribution de bien non alimentaire Distribution de bâches et kits d'installation pour assistance individuelle Aide aux loyers Distribution de tentes sur terrain privée seulement 	<ul style="list-style-type: none"> Assistance aux loyers Distribution de biens non alimentaires 	La priorité est donnée aux personnes déplacées.	
Type d'urgence : Tremblement de terre ou autre urgence naturel				
<ul style="list-style-type: none"> Réhabilitations centre collectif Création d'abris collectif avec structure en bâches Distribution de bien non alimentaire Distribution de bâches et kit d'installation pour assistance individuelle Distribution de tentes sur terrain privée seulement Coordination pour déblaiement des débris 	<ul style="list-style-type: none"> Selon les évaluations et disponibilités des ressources distributions de bâches et kits d'installation et autres NIF 	<ul style="list-style-type: none"> Assistance à la démolition aux structures non sécuritaire Selon les évaluations et disponibilités des ressources distributions de bâches et kits d'installation et autres NIF 		
Phase 2 6 à 12 mois de l'urgence				
Type d'urgence: Insécurité				
Si l'urgence persiste, même assistance que phase 1 pour assurer la dignité des déplacés. Les solutions durables pourront être envisagées uniquement lorsqu'il y aura stabilité dans les quartiers affectés.			La priorité est donnée aux personnes déplacées.	

L'assistance pour la phase de transition pourra se développer ainsi :

- Assistance aux loyers
- Aide à la relocalisation
- Réhabilitation habitation en démanchées par les affrontements

Type d'urgence : Tremblement de terre ou autre urgence naturel (transition vers réhabilitation et construction « core House »)

- Assistance aux loyers
- Aide à la relocalisation
- Au besoin renouveler les bâches qui ont habituellement une durée de 6 mois.

• Aide à l'auto-réhabilitation avec distribution de matériel ou cash
Conseil Technique
• Sensibilisation Build back Safer

- Assistance à la relocalisation
- Aide aux loyer

Phase 3 : Après 12 mois et selon la capacité des partenaires

Type d'urgence : Type d'urgence : Tremblement de terre ou autre urgence naturel_Cconstruction « Full House »

Assistance construction « Full house »
Conseil technique

Lead du secteur : Joëlle Fontilus (UCLBP) joellefontilus.uclbp@gmail.com
Lead du secteur : Serge Semerzier (DGPC) semerziervivi@yahoo.fr
Co-lead: Marie-Pier Therrien (OIM) mtherrien@iom.int
Gestionnaire de l'information : Alca Kuvituanga (OIM) akuvituanga@iom.int